

Master Professionnel et Recherche Domaine : Droit Economie Gestion Mention : Organisation et stratégie Spécialité : Management Hôtellerie Tourisme

RNCP13749 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	122
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

<http://www.univ-montp1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées :

Le titulaire du Master Management Hôtellerie Tourisme peut exercer, en tant que consultant ou cadre salarié, les activités suivantes :

- analyse des potentialités d'un territoire et conception de projets hôteliers ou touristiques ;
- montage et suivi de la réalisation de projets hôteliers ou touristiques dans les différents aspects juridiques, techniques et financiers ;
- commercialisation de projets hôteliers ou touristiques ;
- gestion de structures hôtelières ou touristiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées :

Le titulaire du Master Management Hôtellerie Tourisme :

- connaît les acteurs des secteurs hôteliers et touristiques ;
- est capable de concevoir des produits hôteliers ou touristiques ;
- maîtrise les divers aspects d'un montage de projet ;
- est capable d'assurer la commercialisation d'un projet ;
- maîtrise les outils de pilotage d'une exploitation hôtelière et touristique ;
- est capable d'assurer la rentabilité d'une exploitation ;

est capable de dialoguer en anglais.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les emplois visés sont le plus souvent exercés :

- dans le cadre de groupes hôteliers ou touristiques en position opérationnelle ou fonctionnelle ;

- dans le cadre de cabinets de conseil ;
- dans le cadre de structures type Chambre de commerce ou comités départementaux ou régionaux du tourisme

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur d'hôtel, de résidence hôtelière, de résidence de tourisme ;
- Responsable contrôle de gestion ;
- Responsable en organisation ;
- Chef de produit

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) dont 1/3 de professionnels.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) dont 1/3 de professionnels.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels (Décret 2002-590 du 24 avril 2002)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.univ-montp1.fr, onglet Formations

Université Montpellier 1

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13749/>